

OBJET COMPTE DE GESTION 2010
DE LA REGIE AFFAIRES FUNERAIRES

La régie chargée de la gestion des cimetières et du crématorium est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre, distinct de celui de la Commune. A la clôture de l'exercice, la réalisation de ce budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

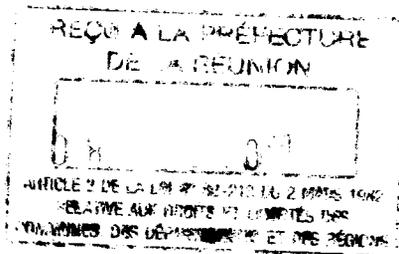
- le Compte Administratif, pour ce qui est de l'Ordonnateur, d'une part ;
- le Compte de Gestion, pour ce qui est du Comptable, d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de l'année 2010 s'équilibraient à la somme de 220 000, 00 € pour la Section d'Exploitation.

L'exécution du budget des Affaires Funéraires pour l'exercice 2010 telle qu'elle ressort des comptes du Receveur Municipal, Comptable de la Régie, se traduit par un excédent de clôture de 50 016,86 € en Section d'Exploitation ; avec la reprise du résultat antérieur de 43 657,06 €, le Résultat brut global de clôture fait apparaître un excédent de 93 673,92 €.

Je vous demande donc d'approuver le Compte de Gestion de la Régie Affaires Funéraires produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET COMPTE DE GESTION 2010
DE LA REGIE AFFAIRES FUNERAIRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

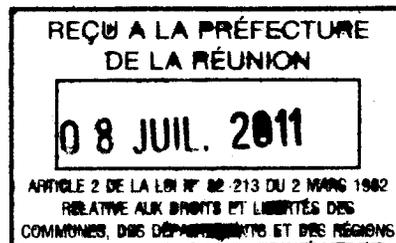
Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/4-09 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur le Receveur Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Solidarités ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;



**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

1 abstention

pour

Jean-Michel BARDIERE

autres élus présents et mandatés

Approuve le Compte de Gestion de la Régie Affaires Funéraires produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2010, qui se traduit par un excédent de clôture de 93 673,92 € en Section d'Exploitation.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 JUIL. 2011

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

12800 - AFFAIRES FUNERAI SAINT-DENIS

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	237 657,06	237 657,06
Titres de recettes émis (b)	0,00	216 549,40	216 549,40
Réductions de titres (c)	0,00	228,58	228,58
Recettes nettes (d = b -c)	0,00	216 320,82	216 320,82
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	237 657,06	237 657,06
Mandats émis (f)	0,00	166 303,96	166 303,96
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f -g)	0,00	166 303,96	166 303,96
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d -h) Excédent	0,00	50 016,86	50 016,86
(h -d) Déficit	0,00		

12800 -AFFAIRES FUNERAI SAINT-DENIS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2009	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2010	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2010
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	43 657,06	0,00	50 016,86	0,00	93 673,92
TOTAL I	43 657,06	0,00	50 016,86	0,00	93 673,92
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	43 657,06	0,00	50 016,86	0,00	93 673,92